

## INTRODUCTION

ALAIN PELLET

*Professeur à l'Université Paris ouest, Nanterre-La Défense,  
ancien Président de la Commission du droit international,  
Président de la Société française pour le Droit international*

Mon cher Yves,

Je viens de La Haye ; j'y retourne demain. Mais, pour rien au monde, je n'aurais voulu manquer cette occasion de te dire mon amitié admirative.

La Haye... C'est un lieu où tu officies à un double titre : comme Secrétaire général de l'Académie de Droit international, avec laquelle tu as su me « réconcilier » avec tact, diplomatie et une grande gentillesse, et comme juge *ad hoc* à la Cour internationale de Justice. Dans l'une comme dans l'autre de ces éminentes capacités tu fais merveille. C'est de notoriété publique s'agissant de l'Académie au sein de laquelle tu officies depuis 2005 et au sujet de laquelle chacun loue ton enthousiasme, ton sens de l'organisation et ta disponibilité – et celle de ton épouse, Gislène : chaque année, vous recevez, personnellement, chez vous, les 350 étudiants et les professeurs pour des pots amicaux ! C'est dire ton intérêt pour les relations humaines et c'est, parmi d'autres, l'une des qualités que j'admire le plus en toi.

Pour ce qui est du juge *ad hoc*, je n'avais aucun doute sur le fait que tu avais un profil idéal pour cet emploi lorsque le Burkina Faso t'a désigné, en 2010, dans l'affaire du *Différend frontalier Burkina/Niger* – et un tel profil n'est pas évident : il faut être bon juriste, bien sûr ! Tu l'es... mais il faut aussi être connu et respecté de la Cour ; tu l'es ; avoir le sens de la mesure et se garder de toute impétuosité ; et, tout en étant sensible aux thèses de l'Etat qui l'a nommé, en être et en rester complètement indépendant ; tu as cette force de caractère, et, malgré nos liens d'amitié, nous n'avons, durant le déroulement de la procédure, jamais échangé le moindre mot sur le fond de l'affaire. Je n'étais pas caché dans un trou de souris durant le délibéré mais le monde de la C.I.J. est petit et il bruisse de la perfection qui a marqué l'exercice de ta fonction. Du reste, il y a peu, un autre Etat partie devant la Cour, la Bolivie, t'en a à nouveau investi – ce n'est assurément pas un hasard.